



Des acteurs responsables du développement s'expriment

Le point de vue d'un Président

Habitat et Climat : quels rôles pour l'entreprise ?

Les émissions de GES dues à l'habitat représentent le quart des émissions françaises totales ; elles sont diffuses, donc difficiles à maîtriser. Comment Saint-Gobain contribue-t-il à les réduire ?

Saint-Gobain est, par les matériaux et solutions qu'il commercialise, un acteur majeur en la matière. Les produits liés à l'amélioration des performances énergétiques des logements, et donc à la réduction des émissions de CO₂, se développent aujourd'hui rapidement : laines minérales associées à des systèmes de plaques de plâtre, doubles vitrages à haute performance... tous contribuent à préserver l'environnement.

L'éditorial

Nouvelle année, nouveaux chantiers ...

Comment transformer l'économie pour la rendre soutenable ?

Première réponse illustrée par l'interview ci-contre : adapter les produits traditionnels pour qu'ils contribuent à réduire l'empreinte des consommateurs. En s'y employant, Saint-Gobain oriente son activité vers l'atténuation du changement climatique, et s'engage sur le chemin de l'éco-industrie.

Autre réponse : réparer ou compenser là où la prévention n'a pas suffi. Notre *Question ouverte*, page 2, s'interroge sur les mécanismes de compensation financière des atteintes à la biodiversité, qui se heurtent notamment à la difficulté de valoriser le vivant.

Pour prolonger ces réflexions, nous engageons, parmi nos résolutions de l'année 2007, une recherche sur les nouveaux modèles économiques, les ruptures technologiques ou institutionnelles, qui rendront notre économie plus durable dans les vingt prochaines années ; nous vous invitons à nous rejoindre dans cet effort de construction.

Très bonne année 2007 à tous !

*Claire Tutenuit
Délégué Général*

Comment inverser les comportements des ménages, dont a été récemment soulignée la résistance au changement ?

Je crois qu'il faut travailler dans trois directions. En premier lieu, par des actions de sensibilisation : nous sommes à l'origine du collectif « *Isolons la Terre contre le CO₂* » qui sensibilise l'opinion publique française aux émissions de CO₂ dans le bâtiment. Nous avons de même fortement contribué à la création du label *Effinergie*, en cours de déploiement, qui distingue les constructions à basse énergie en France. Notre réseau de distribution constitue par ailleurs un relais important d'écoute et de formation des professionnels sur ces sujets.

Ensuite, dans une logique « gagnant-gagnant », nous permettons aux particuliers de se rendre compte qu'ils vont d'abord améliorer leur confort, et que la réduction de leur facture énergétique est un plus : nos produits isolent à la fois du froid, de la chaleur et du bruit, certains verres sont même auto-nettoyants ! Les maisons que nous isolons ne sont pas austères...

Le troisième volet est la réglementation. En France, elle est préférable à la taxation accrue de l'énergie chez les consommateurs. Les décisions des ménages ne sont pas prises de façon aussi rationnelle que dans l'industrie, le rapport entre investissement et facture énergétique n'est pas toujours clairement établi, surtout pour les logements en location. En France, la réglementation est une réponse efficace à ces obstacles.

Quels enseignements retirez-vous après deux ans de fonctionnement du marché européen des quotas de CO₂ ?

Les émissions de CO₂ des sites industriels de Saint-Gobain représentent 0,3% des quotas européens, nous sommes un acteur modeste.

La mise en place de ce marché est en soi une bonne chose, et il fonctionne – 300 millions de quotas ont été échangés en 2005 – mais il n'est pas parfait. Il traite uniformément tous les émetteurs de CO₂ ; or nos produits isolants permettent de réaliser une économie d'énergie mille fois supérieure à celle utilisée pour leur fabrication : il me semble donc contradictoire de pénaliser leur développement.

Autres défauts : ce marché n'a pas assez de

*Entretien avec
Pierre-André
de Chalendar,
Directeur
Général Délégué
de Saint-Gobain*



visibilité à long terme, et crée des distorsions de compétitivité. Les autres grandes zones économiques, Amérique du Nord et Asie, devraient, à terme, rentrer dans le système ; je ne suis pas pessimiste à ce sujet.

Quelles mesures de rupture seront nécessaires pour atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050 ?

Dans l'habitat, les solutions existent, ce qui est une grande chance : au cours des vingt dernières années, la performance thermique du vitrage a par exemple été multipliée par six, et poursuit ses progrès. Mais les technologies disponibles ne sont pas toujours utilisées : nous sommes confrontés à un problème de mise en œuvre.

La vraie rupture peut venir du solaire, qu'il soit thermique ou photovoltaïque. Saint-Gobain conduit des recherches importantes sur les verres qui y sont destinés (verres transformés par des dépôts de couches, verres imprimés qui peuvent concentrer la lumière du soleil...). Mais le solaire ne peut pas se développer sans subventions ; l'Allemagne et le Japon l'ont compris, la France est très en retard. Saint-Gobain construit actuellement outre-Rhin une usine pour ce marché.

La consultation citoyenne EpE-APPA sur les nanotechnologies a préconisé plus de recherches sur les risques de toxicité à long terme et une information du consommateur. Quels engagements pourrait prendre Saint-Gobain sur ces différents points ?

Nous sommes utilisateurs de nanoparticules en R&D, uniquement dans quelques sites autorisés, pour lesquels nous avons élaboré un protocole draconien afin de prévenir tout risque pour notre personnel. Saint-Gobain souhaite en effet apporter son soutien à l'innovation dans ce domaine, mais en prenant toutes les précautions nécessaires. L'information des futurs consommateurs sera un sujet clé.

Combien valent les escargots, lorsqu'ils ne sont pas de Bourgogne ?

La perte accélérée de biodiversité apparaît à beaucoup comme le second enjeu environnemental mondial au côté du changement climatique ; l'Évaluation du Millénaire des Écosystèmes, une étude de plus de quatre ans, pilotée par plusieurs organisations internationales, estime que le rythme actuel d'extinction des espèces est cent fois plus rapide que le rythme naturel d'extinction, et impute cette accélération à l'activité humaine. Or la biodiversité rend trois types de services nécessaires à l'homme : des services de fourniture (alimentation, fibre, ressources génétiques, eau), des services de régulation (climat, air, santé, risques naturels), et des services culturels (spiritualité, esthétique, récréation). Un chercheur américain a évalué en 1997 leur valeur économique à 33 000 milliards de \$, soit près du double du PNB mondial. Quels sont les mécanismes qui pourraient contribuer à freiner leur dégradation ?

Localement, une démarche de monétarisation et de compensation de la biodiversité est menée par des *Conservation Banks*, qui génèrent un flux annuel de 45 millions de \$ aux États-Unis. Il s'agit de territoires, privés ou publics, gérés en vue de la protection d'espèces en danger, opérant comme des «comptes bancaires biologiques» :

un exploitant industriel ou agricole, désireux de compenser les impacts environnementaux de son activité, peut acheter à une *Conservation Bank* des «crédits d'habitats» ou des «crédits d'espèces», dont les montants sont déterminés en fonction de la valeur économique attribuée à l'écosystème impacté et de l'intensité de l'impact. Le «banquier» utilise alors ces revenus pour maintenir la richesse écologique d'un autre territoire. Le *Bio Banking* australien fonctionne sur un principe similaire, et la récente *National Spatial Strategy* des Pays Bas impose à chaque nouvel entrant sur un territoire protégé de compenser financièrement la dégradation de l'écosystème qu'il induit.

L'introduction d'outils de marché dans le champ environnemental, jusqu'à présent confinée au *brown* (émissions polluantes), se porte donc maintenant sur le *green* (écosystèmes terrestres). En France, le MEDD et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts réfléchissent à une adaptation des exemples étrangers de *Conservation Bank*, comme outil complémentaire à la directive sur la Responsabilité Environnementale. La démarche du MEDD soulève de nombreuses questions : quels impacts faut-il compenser ? La compensation devrait-elle se faire sur ou à proximité du territoire impacté ? Dans

l'espèce impactée ? Quel est le bon ratio de la compensation : un individu protégé pour un individu impacté, dix pour un ? Qui calcule le montant de la compensation : l'administration, un consortium d'ONG et de scientifiques, le Muséum National d'Histoire Naturelle ? Peut-on aller au-delà de l'objectif «no net loss» poursuivi par les mécanismes de compensation ?

Autant de questions qu'EpE souhaite aborder, rationnellement et conjointement, pour ne pas laisser l'urgence écologique ou la réglementation y répondre sans les acteurs privés. Shell s'est d'ailleurs associée à l'IUCN, le plus important réseau mondial d'ONG environnementales, pour élaborer un rapport de 160 pages de recommandations quant au développement économique de la protection de la biodiversité, intitulé «*Building Biodiversity Business*». Afin que ses membres puissent s'approprier et prolonger cette réflexion, EpE constitue, au sein de la Commission Roadmap Environnementale, un GT Biodiversité qui cherchera à identifier les voies par lesquelles les entreprises peuvent contribuer, avec les autres acteurs, à freiner la perte de biodiversité : à n'en pas douter, les outils de marchés pourraient constituer un axe majeur de nos travaux.

Séverin Fischer, EpE

EpE et l'actualité environnementale

Changement Climatique

- La version anglaise du Module GES Transports - Module de quantification des Emissions de gaz à effet de serre des transports de personnes et de marchandises engendrés par les activités des entreprises et des organismes – est disponible sur le site d'EpE, ainsi qu'une version simplifiée pour les transports de marchandises en français.
- EpE est intervenue dans le *side event* « Projets domestiques : état de l'art et possibilités de développement » organisé par la Caisse des Dépôts, la MIES, EpE et le WBCSD lors de la Conférence de Nairobi sur le Climat.

Entreprises et Santé

Les recommandations citoyennes, issues de la Consultation citoyenne EpE-APPA sur les questions environnementales et sanitaires liées aux nanotechnologies, encouragent les pouvoirs publics et les entreprises à poursuivre le développement des nanotechnologies, mais aussi à consacrer des moyens suffisants à la recherche sur les risques environnementaux et

sanitaires des nanoparticules. Le Figaro, La Tribune, Les Echos, France Info et France Inter s'en sont faits l'écho.

Prix Etudiant

La seconde édition du Prix Etudiant EpE, organisé avec le journal METRO, a pour sujet : « *Environnement - Innovation : vu à l'étranger ! Vous connaissez une innovation à l'étranger qui contribue à améliorer l'état de la planète. Vous aimeriez voir la même chose en France : dites-nous comment s'y prendre !* » La Société Générale, Solvay et Veolia Environnement, remettront 10 000 € aux lauréats en juin 2007.

Formations au développement durable

EpE est intervenue au colloque de l'AMEF au Sénat sur l'emploi et les formations au développement durable, pour souligner l'inadéquation entre ces formations, pléthoriques et trop spécialisées, et la demande des entreprises de formations métier classiques (Commercial, Production, RH, etc.) intégrant

un enseignement au développement durable complémentaire et adapté à chaque métier.

Du côté des membres

EpE a le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres : AON, RFF et Spie Batignolles.

Du côté du WBCSD

- Le rapport «*Business and Ecosystems*» du WBCSD détaille les risques et opportunités pour les entreprises issus des enjeux environnementaux identifiés par le *Millennium Ecosystem Assessment*, et les démarches à mener en conséquence. Une synthèse en français est disponible sur le site d'EpE.
- La contribution du WBCSD au « dialogue sur une action de coopération dans le long terme » à la Conférence de Nairobi est disponible sur www.wbcsd.org.

Membres d'Entreprises pour l'Environnement : AGF - AIR FRANCE - AIR LIQUIDE - ALCAN - AON - ARCELOR - AREVA - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE - AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE - AXA - BASF - BMW FRANCE - BNP PARIBAS - BOLLORE - CAISSE DES DEPOTS - CEMENTS FRANÇAIS - DELOITTE - DUPONT DE NEMOURS - EDF - ERAMET - GDF - LA POSTE - LAFARGE - MARSH - MICHELIN - NORAUTO - RATP - RENAULT - RFF - RHODIA - SAINT-GOBAIN - SANOFI AVENTIS - SECHE ENVIRONNEMENT - SFR - SIA CONSEIL - SNCF - SOCIETE GENERALE - SOLVAY - SPIE BATIGNOLLES - SUEZ - TOTAL - VEOLIA ENVIRONNEMENT - VINCI



La lettre d'EpE N°3
Janvier 2007

Retrouvez cette lettre et tous les travaux d'EpE sur www.epE-asso.org
Directeur de la publication : Claire TUTENUIT
Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339
EpE : Tel : 01 55 69 13 33 - Télécopie : 01 55 69 13 30
Abonnement - désabonnement : lalettre@epE-asso.org
Imprimé sur papier recyclé